



CLASSIQUES
GARNIER

LAVERGNE (Elsa de), « Conclusion [de la deuxième partie] », *La Naissance du roman policier français. Du Second Empire à la Première Guerre mondiale*, p. 293-293

DOI : [10.15122/isbn.978-2-8124-4087-8.p.0293](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-8124-4087-8.p.0293)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2009. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

CONCLUSION

Au ^{xix}^e siècle, la société française, confrontée aux bouleversements de la révolution industrielle et de l'urbanisation, doit faire face à de nouveaux dangers. Le sentiment de la violence ne cesse de croître face aux périls nouveaux générés par les progrès techniques. Les journaux et les rapporteurs officiels manifestent leurs craintes et leurs doutes face à une telle évolution. Les romanciers judiciaires s'emparent de ces motifs qui leur offrent une matière de choix pour nouer des intrigues policières où le danger guette ses victimes à chaque page. Les romanciers s'approprient les thèmes qui préoccupent les contemporains et qui font débat. Les désordres de la société, liés au déchaînement des passions humaines et au désir de réussir, trouvent sous leur plume des développements qui montrent à la fois le décor apparent et l'envers de la société qu'ils peignent volontiers minée de l'intérieur. Le crime, réputé le fait des « classes dangereuses », étend ses ramifications jusqu'à dans les plus hautes sphères de la société.

Dans le même temps, les progrès scientifiques et techniques ouvrent de nouveaux horizons et pénètrent dans le roman. Le roman policier tire parti des « merveilles » de la science qui servent son projet de conter des événements à la fois rationnels et sensationnels. Cependant, les inventions et les progrès techniques apportent également leur lot d'effets négatifs. Les techniques policières, qui visent à établir des preuves irréfutables de la culpabilité du criminel, se perfectionnent, mais elles n'acquiescent pas une fiabilité absolue. La preuve « scientifique » détermine de façon sûre les moyens, mais elle désigne aussi parfois de faux coupables. Les romanciers en font l'origine de désastres judiciaires et lui préfèrent la finesse de l'analyse psychologique et de la réflexion.